

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19H15

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Emmanuel GERRER

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

M. Patrick MULLER qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Jonathan WILLER, secrétaire

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 OCTOBRE 2019
2. ASSURANCE STATUTAIRE
3. BAUX RURAUX
4. LIGNE DE TRESORERIE
5. AFFAIRES FINANCIERES
6. TRAVAUX
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
9. DIVERS

Après avoir salué l'assemblée, Mme le Maire indique que Mme Audrey BAUMANN a démissionné du Conseil municipal par courrier du 20 novembre 2019. Cette démission est à effet immédiat.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2019

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2019 et le signe séance tenante.

2. ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1er juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;

Vu l'exposé du Maire;

Vu les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et ceci jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour **les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (*)** :

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 % (*)

et

Pour **les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (*)** :

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %

PREND ACTE que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion et prend acte que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

3. BAUX RURAUX

M. D.HUTTENSCHMITT indique que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Une augmentation du loyer 2019 de 1,66 % est à appliquer sur le loyer payé en 2018. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 5.50 %.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les fermages 2019.

4. LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2020 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 150.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 9 décembre 2019, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 150.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant autorisé, soit 150 €, payables à la signature du contrat

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2020 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

5. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire informe que pour couvrir les dernières dépenses du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés, il convient d'approuver le mouvement de crédit de 12 000 € du compte 020 « dépenses imprévues » vers le compte suivant :

- 12.000,00 € sur le compte 6218 « Autre personnel extérieur »

Pour information ces dépenses supplémentaires sont dues aux contrats supplémentaires contractés afin de pallier à des remplacements imprévus du personnel. En outre, les remboursements des arrêts de travail des agents entrent en recettes sur un autre compte.

De plus, la Trésorerie de SAINT-LOUIS, nous demande de procéder à l'annulation d'un titre de l'année 2016. Il s'agit d'une recette de 2.341,48 € de taxe d'aménagement suite à la demande de la Trésorerie.

Pour cela, il convient d'approuver le mouvement de crédit de 2.341,58 € du compte 020 « dépenses imprévues » vers le compte suivant :

- 2.341,58 € sur le compte 10226 « Taxe d'aménagement ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces deux mouvements de comptes.

6. TRAVAUX

6.1 SIMULATION D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE RD12 bis VI

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité de la Rue de Hésingue RD12bisVI, la Commune souhaiterait faire un essai de sécurité pour une simulation de doubles écluses au niveau du n°47 de la Rue de Hésingue conformément au plan du bureau d'Etudes Cocyclique. Pour ce faire, le Conseil Départemental mettra à disposition gratuitement le matériel nécessaire composé de bordures et panneaux pour une durée de 6 mois conformément à leur convention. M. Denis HUTTENSCHMITT demande d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de prêt de matériel de voirie pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération RD 12 bis VI ainsi que tous documents et actes y relatifs.

Mme D.HECHT souhaiterait savoir quel type de ralentisseur sera mis en place. M. D.HUTTENSCHMITT lui indique qu'il s'agit de doubles écluses, comme les plans validés il y a déjà un moment en commission sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de prêt de matériel de voirie pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération ainsi que tous documents et actes y relatifs.

6.2 MISE EN SOUTERRAIN D'UNE PARTIE DES LIGNES AERIENNES DE LA RUE DES VOSGES

Mme le Maire fait savoir que le SIDEL a effectué un appel d'offres pour la mise en souterrain d'une partie des lignes aériennes de la rue des Vosges. Elle fait savoir que l'entreprise LRE-Lignes et Réseaux de l'Est a remporté l'appel d'offre lors de la réunion de la commission du même nom à HEGENHEIM, ce dossier concerne la mise en souterrain des lignes électriques basse tension d'une partie de la rue des Vosges à BUSCHWILLER.

Partie basse : 17.219,10€ HT = 20.662,92€ TTC

Partie haute : 37.096,80€ HT = 44.516,16€ TTC

Soit un total de 57.315,90€ HT = 65 179,08€ TTC

Il convient d'approuver le principe de ces travaux sur les montants estimatifs susvisés. Mme le Maire précise que la Commune va préfinancer ces travaux.

Pour information ces travaux d'enfouissement électrique seront remboursés à 80% par le FACE, soit environ 43.542,00 € HT, le montant restant à la charge de la commune sera de 21.727,00€ HT. Les travaux sont préfinancés dès le démarrage des travaux par la Commune. Il est important de souligner que la TVA des travaux d'enfouissement ne pourra être récupérée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un accord de principe pour les travaux de mise en souterrain des lignes électriques basse tension d'une partie de la rue des Vosges et autorise Mme le Maire à signer toutes les conventions (SIDEL et autres) afférentes à ces travaux et à engager toutes les démarches administratives et financières.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

7.1 COMMISSION URBANISME – M. R.OBERMEYER

✓ Permis de construire acceptés :

M. Michel STEPHAN, Extension de maison, 38A, rue des Fleurs

M. Christian BISSELBACH, Extension de maison, garage, piscine, remise de jardin, 1, Allée des Cerisiers

M. Olivier GABRIEL, Extension de maison, 50, rue des Vosges

M. Jean-Claude BENOIST, Extension garage, 59, rue des Fleurs

✓ Permis de construire refusé :

M. Hervé STRANIERI, Aménagement de logements, modifications de façades, modification du toit, etc... 9 et 11 rue de Wentzwiller

Mme le Maire demande à M. R.OBERMEYER de prendre l'attache de la Préfecture sur ce dossier car les travaux sont effectués depuis des mois sans autorisation.

✓ **Déclarations préalables acceptées :**

Mme Olivia RUSSO, Clôture, 9, rue des Ecureuils
Commune de Buschwiller, Ravalement de façade église, 19, rue des Vosges
M. Norbert BEHRINGER, Escalier & toiture végétale, 86, rue des Vosges
M. Michael AMSTUZ, Pose de fenêtres de toit 4, rue St-Martin
M. Arnaud CHASTEAU, Ravalement de façade, 1, rue des Vosges
M. Jérôme SITTER, Ravalement de façade, 13, rue des Prés Verts

✓ **Déclaration préalable refusée :**

M. Jean-Louis HEMMERLIN, Carport, rue des Fleurs

✓ **Certificats d'urbanisme :**

Maître TRESCH, 7 rue du Golf
Maître GEIGER, 3 rue de Hésingue
Maître WALD, 4, rue Saint-Martin
Maître LANG, 3, rue de Hésingue
Maître FROMENTEL, 47, rue des Vosges
M. Jean-Pierre BACHER, 7, rue de Hésingue
Maître LANG, 5a, rue de Wentzwiller

✓ **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE BUSCHWILLER**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions des articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme qui prévoient que certaines procédures de modification de PLU, qui sont à l'initiative du maire, peuvent être réalisées selon une procédure simplifiée ne nécessitant pas la soumission du projet de modification à enquête publique mais sont subordonnées à un formalisme plus léger impliquant une mise à disposition du public du projet pendant un mois.

Les dispositions légales précisent les cas dans lesquels la procédure de modification peut être faite selon la procédure simplifiée sans enquête publique

Il s'agit notamment de corrections d'erreurs matérielles ou de modifications du règlement du P.L.U., à l'exception de celles qui :

- soit majorent de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- soit diminuent ces possibilités de construire ;
- soit réduisent la surface d'une zone urbaine ou d'une zone à urbaniser.

Ces trois cas de modification du règlement restent soumis à enquête publique.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient alors de préciser les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du P.L.U. Ces modalités sont portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Les observations du public sont enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présente le bilan au Conseil Municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le contenu de la modification du P.L.U. de Buschwiller qui est envisagé : Le PLU identifie plusieurs chemins piétonniers essentiellement à conserver (sur le plan de zonage mais aussi dans l'OAP « cœur de ville ») Dans le cadre d'un futur lotissement PA68061 19F0001 situé 16, rue de Wentzwiller, les constructions actuelles vont être démolies, ce qui amène à repenser et configurer différemment le réseau de cheminements piétonniers devant irriguer le secteur L'objectif est donc de déplacer ces chemins pour éviter qu'ils ne traversent le lotissement privé et qu'ils puissent profiter dans de meilleures conditions à tous les buschwillerois

L'objet de la modification simplifiée consiste donc à déplacer certains chemins piétonniers inscrits au plan de zonage et dans l'OAP « cœur de ville »

Madame le maire précise que ce projet de modification peut faire l'objet d'une procédure simplifiée sans enquête publique mais avec mise à disposition du public, tel qu'exposé ci-dessus.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification pendant un mois.

Elle propose que ces modalités soient précisées de la manière suivante :

- Le projet de modification du P.L.U., l'exposé des motifs de la modification simplifiée ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public en mairie de Buschwiller pendant un mois du 08 janvier au 08 février 2020, le lundi de 16h à 19h, le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et le jeudi de 8h à 10h & 14h à 16h.
- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de Madame le Maire 3, rue de l'Eglise 68220 BUSCHWILLER ;
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales des journaux « L'Alsace & D.N.A » diffusé dans le département du Haut-Rhin ainsi que sur notre site internet www.buschwiller.fr. Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation ;
- Les observations du public seront enregistrées et conservées.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-47 ;

VU le plan local d'urbanisme de Buschwiller approuvé le 09 mars 2015 et modifié le 09 juillet 2018.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'exposé de Madame le Maire concernant le projet de modification du PLU selon la procédure simplifiée ; Précise que la mise à disposition du public du projet de modification du PLU se fera selon les modalités suivantes : Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie de Buschwiller, pendant un mois, du 08 janvier au 08 février 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 16h à 19h, le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et le jeudi de 8h à 10h & 14h à 16h.

- **Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de Madame le Maire 3, rue de l'Eglise 68220 BUSCHWILLER ;**
- **Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales des journaux « L'Alsace & D.N.A » diffusés dans le département du Haut-Rhin ainsi que sur notre site internet www.buschwiller.fr. Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation ;**

Les observations du public seront enregistrées et conservées.

6.2 CCAS – MME D. HECHT

- ✓ La collecte pour la banque alimentaire a eu lieu les 29 et 30 novembre: il y a environ 1/3 de colis en plus que l'an passé.
- ✓ Le St-Nicolas est passé à l'école le 6 décembre; il a été accueilli avec des dessins et des chants; chacun des écoliers a reçu un sachet cadeau
- ✓ Le repas de Noël des seniors a eu lieu le 7 décembre; les 104 convives ont été gâtés par le traiteur Wimmer, par les deux chorales les Perles du Sundgau et Ste Cécile, par la société de musique Liberté, ainsi que par une animation surprise humoristique.
- ✓ Fenêtres de l'Avent: 58 fenêtres sur 35 adresses, dont quelques nouveaux arrivants.

6.3 SALLE POLYVALENTE/ASSOCIATIONS/ÉVÈNEMENTS – MME D.HECHT

- ✓ Expo peinture: les artistes des dernières expositions ont été informés par mail qu'il n'y aura pas d'expo peinture en 2020 pour cause de collision avec le 1er tour des élections municipales.
- ✓ Conventions: des modifications ont été apportées aux textes des conventions de location de la salle. Dorénavant les utilisateurs sont priés de contacter la mairie pour la remise et le retour des clés, et non le contraire.
- ✓ Assemblée générale de la société de musique Liberté le 6 octobre 2019: il y a 17 élèves inscrits à l'école de musique, chiffre qui suscite une grosse inquiétude, car il est en-dessous de la barre des 20 requis pour la subvention du conseil départemental. Si celui-ci reste strict dans son schéma départemental des enseignements artistiques 2018/2023, il y a un risque réel de suppression de la subvention, d'autant plus que la période de transition de 3 ans va toucher à sa fin.
- ✓ Réunion des présidents des associations le 4.11.2019 : le calendrier des manifestations a été établi et coordonné. Les associations ont été informées qu'il n'y aura pas d'exposition peinture en 2020. Il y a eu un rappel des obligations de la commune et des associations concernant les demandes de subvention. L'interdiction à venir des gobelets plastique jetables a également été évoquée.
- ✓ M. B.BO EGLIN a participé à la réunion du Conseil de Fabrique du 29.11.2019. Il a été question du bilan financier suite au repas paroissial, de l'appel à dons pour la rénovation de l'Eglise, et des abat-sons.

6.4 COMMISSION BÂTIMENTS

M. B.BO EGLIN donne plusieurs informations sur l'adoucisseur de la salle polyvalente, de l'alarme incendie et du crépi de la maison communale, le remplacement de la sonde du chauffage de la salle polyvalente.

6.5 COMMISSION SCOLAIRE

- ✓ Mme le Maire fait savoir qu'elle a assisté au conseil d'école le 13 novembre 2019. Actuellement on compte 4 classes et 74 élèves comme suit :

Classe	Institutrice	Nombre d'élèves
Maternelle monolingue	Mme VONESCH / Mme MOISAN	15
Maternelle bilingue	Mme MOISAN / Mme BOEHLY	18
Cycle 2	Mme DUCAZEAUX	21
Cycle 3	Mme MULLER remplacée par Mme BAUMLE	20

Les cycles 2 et 3 bénéficient d'interventions en allemand de novembre à mars 2020.

Les déléguées des parents d'élèves sont les suivants : Mmes DROUET-MARCHANT, BOUDOT, BERRANG, NIGLIS et FRITSCH.

Différents points ont été évoqués notamment la prise en charge par la Commune du spectacle de Noël pour un montant de 504 € qui remplace le cadeau de Noël de la Commune (Mme le Maire a demandé aux maîtresses de rappeler aux enfants qu'il s'agit du cadeau de Noël de la part de la commune), ainsi que la mise à disposition par la Commune d'un ordinateur portable et l'acquisition d'un logiciel et d'une douchette pour une meilleure gestion de la BCD.

Les parents d'élèves s'inquiètent quant au nombre de places disponibles dans le mini bus pour le suivi du cursus bilingue à HESINGUE avec périscolaire. Mme le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une solution provisoire le temps d'une ouverture de classe bilingue à BUSCHWILLER. La Commune est toujours dans l'attente d'une réponse de l'Inspection Académique. Dans le cas d'une ouverture de classe le Conseil sera amené à réfléchir sur l'aménagement d'une salle de classe, de la mise en place éventuelle d'Algecos.

Pour finir Mme le Maire fait savoir que 3 demandes de dérogations scolaires sont déjà parvenues en mairie. Il s'agit des demandes des familles STEINER et GREDER. Le Conseil municipal en discute.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

7.1 SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

- ✓ Mme D.HECHT : le 9.10.2019, 1ère AG du syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental, né de la fusion de 4 syndicats intercommunaux, pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ce syndicat a la charge de 160 km de rivières, 4 km de barrages et une multitude de bassins de rétention. Il pourra s'adresser, pour certaines tâches opérationnelles, aux Rivières de Haute Alsace, anciennement syndicat mixte du bassin de l'Ill
- ✓ Mme D.HECHT : Réunion de la commission des affaires transfrontalières le 5.11.2019: Comparaison entre les systèmes politiques et administratifs français, allemands et suisses aux niveaux national et communal. A retenir: fédéralisme = en Allemagne les communes se rassemblent en Landkreis, qui forment les Länder: l'État se constitue de bas en haut, les échelons du bas délèguent des compétences vers le haut. Il en est de même pour la Suisse. En France c'est tout le contraire, cela se passe du haut en bas.
- ✓ Mme D.HECHT : Séminaire SLA sur l'accès aux soins le 3.12.2019: une étude a été faite sur la situation actuelle sur le territoire de SLA. Il faut savoir que la population a augmenté de 41 % depuis 1968, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale. La pyramide des âges est plutôt équilibrée, mais les tranches d'âge en-dessous de 25 ans sont en régression. Selon les professionnels de la santé participant à l'étude (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, pharmaciens) 72 % des patients se plaignent de difficultés d'accès aux soins, 73 % de prises en charge trop tardives. L'étude confirme -si besoin était- que le territoire est fortement sous-doté en médecins généralistes, concentrés principalement à l'est du territoire, dans les communes à forte densité de population. Trois groupes de travail ont été formés sur trois thèmes différents concernant l'accès aux soins. Ces groupes ont défini les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et les menaces concernant ces sujets. Deux autres ateliers sont prévus en février et début mars, avec restitution finale mi-mars.
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT : S.L.A. : Commission infrastructures du 14.11.2019 – Projet des aménagements de pistes cyclables pour la période 2020-2030. La piste prévue entre Buschwiller et Wentzwiller se fera vers 2023.
- ✓ S.L.A. : Commission culture du 21.11.2019 - la Commune a été excusée.
- ✓ S. L.A. : Commission animation, enfance-jeunesse et promotion de l'alsacien du 25.11.2019. La Commune a été excusée.
- ✓ M. B.BO EGLIN : S.L.A. : Commission habitat du 26.11.2019 – actualisation des aides financières de la S.L.A. en faveur du logement, révision du P.L.H. pour couvrir les 40 communes de la S.L.A. En 2019 les Communes de BLOTZHEIM, SAINT-LOUIS, VILLAGE-NEUF ont été soutenues pour la réalisation de logements sociaux. Les permanences de l'ADIL ont lieu désormais à SIERENTZ.
- ✓ M. J.SITTER : S.L.A. : Commission environnement du 27.11.2019 – défi famille zéro déchets à partir du 1 er décembre, la S.L.A. dispose désormais de son propre broyeur de branches.
- ✓ M. R.OBERMEYER : Commission tourisme du 29.11.2019 : après les élections; l'administration de l'office du tourisme sera revue.
- ✓ M. R.OBERMEYER : réunion sur le SCOT : les grandes communes récupèrent du terrain constructible, 10 communes récupèrent du futur terrain constructible.

- ✓ Mme le Maire : S.L.A. commission numérique du 28.11.2019 : avancement sur les travaux THD, informations sur les nouveaux usages numériques et accompagnement des territoires pour les RGE, information sur le WIFI public, retour sur la réunion organisée sur le thème des usages numériques dans les communes membres.
- ✓ Mme le Maire : S.L.A. conseil du 13.11.2019 : budget supplémentaire, création de la régie assainissement et eau potable. La compétence eau potable est transférée à la S.L.A. au 1^{er} janvier 2020, convention de partenariat avec la société d'économie mixte OKTAVE afin que les citoyens de la S.L.A. puissent profiter de ses services (accompagnement rénovation énergétique des bâtiments),
- ✓ Mme le Maire : Réunion S.L.A. sur le Cit'ergie du 29.11.2019 : les actions à mettre en œuvre pour obtenir le label sont les suivantes : plan Climat-Air-Energie Territoire (secteurs résidentiel et transports), charte éco crèches, patrimoine et équipements de la collectivité, optimisation du potentiel énergétique des systèmes d'assainissement, mobilité (village de la mobilité et aide à l'achat d'un vélo). Le 1^{er} cycle se termine bonne progression de la collectivité. L'Ademe a autorisé une prolongation avec le soutien financier pour obtenir le label Cit'ergie.

7.2 AUTRES REUNIONS INTERCOMMUNALES :

- ✓ Mme D. HECHT : réunion plénière de l'ETB le 15.11.2019 : Constatation: l'Eurodistrict est présent dans beaucoup d'organes et d'instances, mais demeure malheureusement peu connu de la population. Projets en cours: 3 Land, Vis-à-vis Huningue/Weil am Rhein, Dreilandradsregion avec 3 parcours cyclistes, Parc des carrières Hégenheim / Allschwil. Le fonds de rencontre de l'ETB sera reconduit afin de continuer à soutenir les rencontres entre les citoyens de la région frontalière: depuis 2016 43 projets ont été lancés pour presque 180'000 €, rencontres scolaires entre classes: 13 ont eu lieu. En projet: une ligne de bus entre l'Allemagne et la France, une plateforme internet pour favoriser la mobilité transfrontalière, une piste cyclable Rodersdorf – Leymen.
- ✓ M. B. BOEGLIN : réunion d'information sur les Brigades-Vertes du 05.11.2019 : rencontre entre les élus et les gardes du poste de HAGENTHAL LE BAS.

8. DIVERS

- ✓ Mme le Maire fait savoir que par lettre recommandée du 20 novembre 2019, Mme Audrey BAUMANN a fait savoir qu'elle démissionnait de son poste de conseillère municipale pour des raisons de conflits d'intérêts. Toutefois nous ne voyons pas le conflit d'intérêt: si elle avait été embauchée en tant qu'ATSEM à Buschwiller, là il y aurait eu conflit d'intérêt.
- ✓ Mme le Maire indique que par courrier du 19 novembre 2019, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie nous a fait savoir qu'elle n'a pas reconnu l'accident de travail du 03 juillet 2019 de M. Sébastien BAUMANN, car il n'existe pas de preuve que l'accident invoqué se soit produit par le fait ou à l'occasion du travail, ni même de présomptions favorables et précises et concordantes en cette faveur. Pour rappel la Commune avait immédiatement contesté l'accident du travail pour diverses raisons. La CPAM a donc procédé à une enquête de plusieurs mois même auprès du personnel communal afin de vérifier s'il s'agissait bien d'un accident du travail. Mme le Maire précise que si l'accident avait été retenu, la Commune aurait dû prendre en charge les soins et les éventuelles rechutes. Il nous semblait donc essentiel de ne pas faire supporter ces frais supplémentaires à la Commune s'il y avait un doute sur l'accident.
- ✓ Mme le Maire faire circuler les remerciements pour le cadeau de naissance à Lise WEIGEL et du mariage de Sébastien et Alide BOEGLIN.
- ✓ Mme le Maire indique que la mairie sera fermée entre le 23 décembre 2019 et le 05 janvier 2020.
- ✓ Mme le Maire fait circuler le tableau indiquant les dates des réceptions de Nouvel An.
- ✓ Mme le Maire invite les conseillers à partager le verre de l'amitié offert par Jonathan WILLER à l'occasion de la naissance d'Amélia.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 09.12.2019
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 OCTOBRE 2019
2. ASSURANCE STATUTAIRE
3. BAUX RURAUX
4. LIGNE DE TRESORERIE
5. AFFAIRES FINANCIERES
6. TRAVAUX
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
9. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^e Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^e Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^e Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		C.WILLER
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		